



# COMPTE RENDU

Conseil Communautaire  
Mardi 2 Avril 2019 à 18 h30

Salle de réunion Siège Social  
Parc d'activités Eoglais St Eustache  
St Etienne en Eoglès  
35460 MAEN ROEH

L'an deux mille dix neuf, le deux avril à dix huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle de réunion « Parc d'Activités Eoglais St Eustache » Saint Etienne en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Louis Dubreil, Président.

**Présents:** M. Dubreil, M. Eanto, M. Serrand, M. Claude Guérin, M. De Gouvion St Cyr, M. Rault, M. Roger, M. Saint Mieux, M. Gaigne, Mme Clossais, M. Hubert  
M. Hervé, M. Sourdin, Mme Hervé, M. Simon, M. Bouffort, M. Janvier, M. Garnier, M. Rétoré, M. Eon, Mme Pairé, M. Battais, M. Hamard, M. Besnier, M. Leray, Mme Briand Le Priellec, M. Germain, Mme Mariau, M. Masson.

**Suppléant avec voix délibérative :**

**Absents excusés avec pouvoir :** M. Malapert représenté par Mme Hervé, Mme Tazartez représentée par M. Rétoré, Mme Chataignier représentée par M. Garnier, Mme Banner représentée par M. Roger,

**Absent excusé :** Mme Bertaux, M. Pitois, M. Marie,

## ORDRE DU JOUR

### AFFAIRES GÉNÉRALES

- 1 – Projet Espace Social et Culturel Commun
  - A – Questions foncières
  - B – Avenant convention co-maitrise d'ouvrage

### FINANCES FISCALE

- 1 – Présentation du projet de budget primitif 2019
- 2 – Affectation des résultats 2018
- 3 – Vote du taux de cotisation Foncière des Entreprises
- 4 – Vote des taux d'imposition ménages
- 5 – Vote du budget primitif 2019
- 6 – Autorisation de dépenses au e/6232 et e/6257

### INFORMATIONS DIVERSES

### QUESTIONS DIVERSES

## ORDRE DU JOUR

### AFFAIRES GÉNÉRALES

#### 1 – PROJET ESPACE SOCIAL ET CULTUREL COMMUN

Elus référents : M. Dubreil – M. Serrand

Ces points sont reportés.

A – Questions foncières

B – Avenant convention co-maitrise d'ouvrage

### FINANCES - FISCALITE

#### 1 – PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019

Elu référent : M. Canto

Monsieur le Vice-président présente aux membres du Conseil Communautaire le projet de budget 2019 de Couesnon Marches de Bretagne

#### 2 – AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Elu référent : M. Canto

Monsieur le Vice-président rappelle que le Conseil Communautaire a approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, par délibération n°2019/67/020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- DECIDENT d'affecter le résultat d'exploitation 2018 comme suit :

<b>BUDGET GENERAL</b>	En €
EXCEDENT DE CLOTURE 2018 Couesnon Marches de Bretagne	2 270 932,16
TOTAL RESULTAT DE CLOTURE 2018	2 270 932,16
AFFECTATION EN RESERVES c/1068	0,00
AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE	2 270 932,16
<b>ANNEXE LOGEMENT</b>	
EXCEDENT DE CLOTURE 2018 Couesnon Marches de Bretagne	41 426,80
AFFECTATION EN RESERVES c/1068	21 785,00
AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE	19 641,80
<b>ANNEXE ENTREPRISE</b>	
EXCEDENT DE CLOTURE 2018 Couesnon Marches de Bretagne	27 384,34
AFFECTATION EN RESERVES c/1068	0,00
AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE	27 384,34
<b>ASSAINISSEMENT</b>	
EXCEDENT DE CLOTURE 2018 Couesnon Marches de Bretagne	49 165,36
AFFECTATION A SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE	49 165,36

ANNEXE SANTE	
DEFICIT DE CLÔTURE 2018 Couesnon Marches de Bretagne	11 155,30
AFFECTATION A SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
AFFECTATION DU DEFICIT REPORTE	11 155,30

### 3 – VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Elu référent : M. Canto

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que suite à la réforme de la taxe professionnelle, la contribution économique territoriale composée de la cotisation foncière des entreprises et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises a été mise en place.

Monsieur le Président porte à la connaissance des membres du conseil communautaire les bases prévisionnelles de Cotisation Foncière des Entreprises s'élevant à 7 540 000 € pour l'année 2019, ainsi que les conditions de vote du taux pour l'année 2019, le taux moyen pondéré étant de 27,65 %.

Les membres du conseil communautaire, après avoir entendu Monsieur le Président, pris connaissance des bases prévisionnelles de Cotisation Foncière des Entreprises et après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1467,

Avec 21 voix pour, 9 voix contre et 3 votes blancs,

- DECIDENT de fixer le taux de cotisation foncière des entreprises à 27.98 % pour l'année 2019 générant un produit fiscal de CFE de 2 109 692 €.

### 4 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION MENAGES

Elu référent : M. Canto

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire le montant des différentes ressources qui seront perçues par la communauté de communes en 2019, le montant des bases d'imposition prévisionnelles notifiées, et propose, compte-tenu des besoins d'équilibre budgétaire, de procéder à la détermination des taux de taxe d'habitation et de foncier bâti et non bâti.

Les membres du conseil communautaire, après avoir entendu Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des impôts,

Considérant les besoins en produit nécessaires à l'équilibre du budget, et le produit résultant du vote précédent du taux de CFE,

Par 21 voix pour, 9 voix contre et 3 votes blancs,

- DECIDENT de fixer les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

	Bases prévisionnelles 2019	Taux voté 2019	Produit 2018
Taxe d'habitation	18 518 000	15,73 %	2 912 881 €
Taxe foncier non bâti	2 296 000	13,14 %	301 694 €
Taxe foncier bâti	17 798 000	4,34 %	772 433 €

Soit au Total un produit pour les impôts ménage 2019 de : 3 987 008 €

- CHARGEANT Monsieur le Président et Madame la Trésorière d'Antrain-St Brice de l'exécution de la présente délibération.

#### 4 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Elu référent : M. Canto

Vu la délibération 2019-1 du conseil communautaire du 23 janvier 2019 prenant acte et approuvant le Débat d'Orientation Budgétaire ;

Vu la présentation du projet de budget primitif 2019,

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance des conditions d'élaboration du budget primitif 2019 et en avoir délibéré,

- ADOPTENT, avec 25 voix pour, 3 voix contre et 5 votes blancs, le budget général primitif 2019 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>BUDGET GENERAL</b>		
Investissement	10 812 219,04	10 812 219,04
Fonctionnement	12 481 387,00	14 337 744,16
TOTAL	23 293 606,04	25 149 963,20
<b>ANNEXE LOGEMENT</b>		
Investissement	709 140,00	709 140,00
Fonctionnement	376 226,00	376 226,00
TOTAL	1 085 366,00	1 085 366,00
<b>ANNEXE ENTREPRISE</b>		
Investissement	1 250 836,00	1 250 836,00
Fonctionnement	456 550,00	456 550,00
TOTAL	1 707 386,00	1 707 386,00
<b>ANNEXE ECOBATYS</b>		
Investissement	57 100,00	157 165,98
Fonctionnement	66 123,00	66 123,00
TOTAL	123 223,00	223 288,98
<b>ANNEXE ASSAINISSEMENT CMB</b>		
Investissement	41 851,21	41 851,21
Fonctionnement	177 542,00	177 542,00
TOTAL	219 393,21	219 393,21
<b>ANNEXE ORDURE MENAGERES</b>		
Investissement	0,00	0,00
Fonctionnement	2 040 425,00	2 040 425,00
TOTAL	2 040 425,00	2 040 425,00
<b>ANNEXE CŒURS DE BOURG</b>		
Investissement	377 810,99	377 810,99
Fonctionnement	46 429,84	46 429,84
TOTAL	424 240,83	424 240,83
<b>ANNEXE PÔLES SANTE</b>		
Investissement	1 569 910,25	1 569 910,25
Fonctionnement	219 502,00	219 502,00
TOTAL	1 789 412,25	1 789 412,25

ANNEXE LOT. LA CROIX ROUGE		
Investissement	618 606,91	618 606,91
Fonctionnement	324 469,00	324 469,00
TOTAL	943 075,91	943 075,91
ANNEXE LOT. EXTENSION ST EUSTACHE		
Investissement	1 328 079,20	1 328 079,20
Fonctionnement	1 219 039,00	1 219 039,00
TOTAL	2 547 118,20	2 547 118,20
ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ANTRAIN		
Investissement	1 000,00	10 000,00
Fonctionnement	78 251,64	78 251,06
TOTAL	79 251,64	88 251,06
ANNEXE LOT. LA GARE ST GERMAIN		
Investissement	326 785,12	326 785,12
Fonctionnement	171 933,00	171 933,00
TOTAL	498 718,12	498 718,12
ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE		
Investissement	25 185,44	25 185,44
Fonctionnement	33 485,29	33 485,29
TOTAL	58 670,73	58 670,73

TOTAL GENERAL BUDGETS GENERAL ET ANNEXES		
Investissement	17 118 524,16	17 227 590,14
Fonctionnement	17 691 362,77	19 547 719,35
TOTAL	34 809 886,93	36 775 309,49

- PRECIDENT que ce budget a été établi en conformité avec les nomenclatures M14 et M49 (classement par nature) et voté par nature.

## 6- AUTORISATION DE DEPENSES AU C/6232 ET C/6257

Elu référent : M. Canto

### Autorisation de dépenses au c/6232

Monsieur le Vice-président, chargé des Affaires Générales, rappelle aux membres du Conseil Communautaire les crédits inscrits au Budget Primitif 2019 au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » et précise qu'ils peuvent être employés pour l'organisation de cérémonies locales de Couesnon Marches de Bretagne (Concours des Maisons Fleuries, Printemps du Coglais et manifestations diverses et exceptionnelles).

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré,

- AUTORISENT Monsieur le Président à engager, liquider et ordonnancer les dépenses relatives à l'organisation de cérémonies dans la limite des crédits ouverts au budget sur l'article budgétaire 6232.

## Autorisation de dépenses au c/6257

Monsieur le Vice-président, chargé des Affaires Générales, rappelle aux membres du Conseil Communautaire l'inscription des crédits au Budget Primitif 2019 au compte 6257 « Réceptions » pouvant être employés pour les dépenses de réceptions organisées par Couesnon Marches de Bretagne.

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir entendu Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

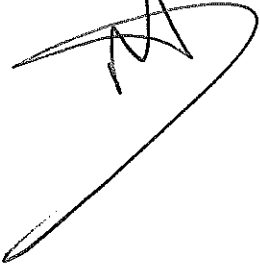
- AUTORISENT Monsieur le Président à engager, liquider et ordonnancer les dépenses relatives à l'organisation de réceptions dans la limite des crédits ouverts au budget sur l'article budgétaire 6257

## INFORMATIONS DIVERSES

## QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 21 h

Le secrétaire de séance  
Bernard Serrand



Le Président  
Louis Dubreil

